



KPMG AUDIT IS
Immeuble Le Palatin
3, cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
France

Fiduciaire Métropole Audit

22, rue du Château
59100 Roubaix
France

Bigben Interactive S.A.

**Rapport spécial
des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements
réglementés**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 mars 2012
Bigben Interactive S.A.
Rue de la Voyette, CRT 2 - 59818 Lesquin Cedex
Ce rapport contient 6 pages
Référence : LP-123-04



KPMG Audit IS
Immeuble Le Palatin
3, cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
France

Fiduciaire Métropole Audit

22, rue du Château
59100 Roubaix
France

Bigben Interactive S.A.

Siège social : Rue de la Voyette, CRT 2 - 59818 Lesquin Cedex
Capital social : €31.744.832

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de prestations de services conclue avec la Société Games.fr S.A.S. (ex-Espace 3 Games S.A.S.)

- **Personnes concernées :**
 - Madame Jacqueline De Vrieze, Administrateur de la société Bigben Interactive S.A. et Directeur Général de la société Games.fr S.A.S. (ex-Espace 3 Games S.A.S.).
 - Monsieur Alain Falc, Président du Conseil d'Administration de la société Bigben Interactive S.A. et Président de la société Games.fr S.A.S. (ex-Espace 3 Games S.A.S.).

- **Nature, objet et modalités :**
 - Contrat de service (conseil en gestion) du 27 août 2007, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2007 entre la société Bigben Interactive S.A. et sa filiale Games.fr S.A.S. (ex-Espace 3 Games S.A.S.), détachant Madame Jacqueline De Vrieze en tant que Responsable des achats auprès des Editeurs tiers de Jeux vidéo, cela sous l'autorité du Directeur Commercial Jeux pour effectuer une mission de gestion des relations avec les Editeurs tiers de Jeux.
 - Le contrat couvre son intervention pour une durée de 15 mois la première année et pour une durée de 12 mois les années suivantes. Il est renouvelable par tacite reconduction. Son renouvellement a été autorisé par le conseil d'administration du 22 avril 2011.
 - Il a été convenu d'un commun accord entre Games.fr S.A.S. (ex-Espace 3 Games S.A.S.) et la Société d'arrêter définitivement la convention de prestations de services susvisée au 31 mars 2012.
 - Les prestations facturées au cours de l'exercice par Games.fr S.A.S. (ex-Espace 3 Games S.A.S.) au titre de ce contrat se sont élevées à 40.895 € hors taxes.

Convention de collaboration conclue avec Jean-Marie de Chérade

- **Personne concernée :**
 - Monsieur Jean-Marie de Chérade, Administrateur de la société Bigben Interactive S.A.

- **Nature, objet et modalités :**
 - Contrat de collaboration du 9 mai 2007 entre la société Bigben Interactive S.A. et Monsieur Jean-Marie de Chérade, chargeant ce dernier de rechercher des réductions de coûts de structures et de mise en place de projets de développement auprès de la société.
 - Le contrat a été conclu pour une durée de 15 mois la première année et pour une durée de 12 mois les années suivantes. Il est renouvelable par tacite reconduction. Son renouvellement a été autorisé par le conseil d'administration du 22 avril 2011.
 - Il a été ensuite convenu d'un commun accord entre Monsieur Jean-Marie de Chérade et la Société d'arrêter définitivement la convention de prestations de services susvisée au 31 mars 2012.
 - Les prestations facturées à votre société au cours de l'exercice au titre de ce contrat se sont élevées à 24.000 € hors taxes plus les frais remboursés sur justificatifs.

Convention de collaboration conclue avec la société Parcours Invest

- **Personne concernée :**
 - Monsieur Alain Zagury, administrateur de Bigben Interactive S.A. et gérant et associé unique de la S.A.R.L. Parcours Invest.

- **Nature, objet et modalités :**
 - Contrat de collaboration du 8 décembre 2011 conclu entre la société Bigben Interactive S.A. et la société Parcours Invest, chargeant cette dernière d'une mission d'assistance sur les synergies à dégager dans le cadre du rapprochement des activités de Bigben Interactive et ModeLabs (sourcing, amélioration des systèmes d'information, benchmark des pratiques commerciales, etc) et de conseil sur la roadmap des produits de convergence multimédia pour le nouveau groupe Bigben Interactive (axes de développement, nouvelles lignes de produits, analyse des tendances de marché, etc).
 - Le contrat a été conclu pour une durée de 9 mois soit jusqu'au 8 août 2012, celui-ci pouvant néanmoins faire l'objet d'une reconduction par les parties au-delà de cette date pour des durées successives d'une année. La souscription de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 08 décembre 2011.
 - La facturation trimestrielle est de 165.000 € hors taxes à compter du 08 décembre 2011.
 - Les prestations facturées à votre société au cours de l'exercice au titre de ce contrat se sont élevés à 330.000 € hors taxes plus les frais remboursés sur justificatifs.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de clause de retour à meilleure fortune conclue avec la société Bigben Interactive GmbH

- **Personnes concernées :**
 - Monsieur Alain Falc, Président du Conseil d'Administration de la société Bigben Interactive S.A. et représentant de Bigben Interactive S.A., associé unique de la société Bigben Interactive GmbH

- **Nature, objet et modalités :**
 - Le nouveau surplus de situation nette de la filiale à hauteur de 2,28 M€ au 31 mars 2011 avait permis de constater un retour à meilleure fortune de 1,60 M€, la créance résultante étant remboursable in fine au 30 juin 2012.
 - Compte tenu de l'activité en retrait de la filiale au cours de l'exercice 2011/2012 et de l'absence de résultat significatif à la clôture de cet exercice, il a été décidé par le conseil d'administration du 23 avril 2012 de proroger l'échéance de la créance susvisée qui sera dorénavant remboursable par moitié au 30 juin 2013 et au 30 juin 2014 avec faculté de remboursement anticipé partiel ou intégral à tout moment. Le taux d'intérêt annuel retenu en rémunération de cette créance reste fixé à Euribor 1 mois + 1,5%.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de sous-location conclue avec la Société Games.fr S.A.S. (ex-Espace 3 Games S.A.S.)

- **Nature et objet :**
 - Sous-location par la société Games.fr S.A.S (ex-Espace 3 Games S.A.S.) d'une partie des immeubles sociaux, situés rue de la Voyette à Lesquin.
- **Modalités :**
 - Les loyers perçus par la société Bigben Interactive S.A. s'élèvent à 11.571 € hors taxes au titre de l'exercice clos au 31 mars 2012.

Convention de soutien de l'activité conclue avec la Société Games.fr S.A.S. (ex-Espace 3 Games S.A.S.)

- **Nature et objet :**
 - Soutien de l'activité de la société Games.fr S.A.S. (ex-Espace 3 Games S.A.S.) par l'octroi de délais de règlement plus importants que pour les autres clients, sans rémunération financière, et en contrepartie d'informations commerciales détenues par la société.
- **Modalités :**
 - Le solde du compte client Games.fr S.A.S. (ex-Espace 3 Games S.A.S.) dans les livres de la société Bigben Interactive S.A. s'élève à 252.437 € au 31 mars 2012. Il comporte des créances non échues.



KPMG AUDIT IS
Immeuble Le Palatin
3, cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
France

Fiduciaire Métropole Audit

22, rue du Château
59100 Roubaix
France

Les commissaires aux comptes

Marcq en Baroeul, le 5 juillet 2012

Roubaix, le 5 juillet 2012

KPMG AUDIT IS

Laurent Prévost
Associé

FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT

Arnaud Birlouez